

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. DIDIER SPIÉS, DÉPUTÉ UDC, INTITULÉE "DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL CANTONAL" (N° 3268)

Il sera répondu à cette question écrite de manière succincte, c'est-à-dire en présentant uniquement les statistiques de l'année 2019. En effet, établir des statistiques pour les années 2007 à 2019 exigerait d'y consacrer un temps trop important.

1. Comment l'effectif du personnel cantonal avec les enseignants (nombre d'équivalents plein temps) et les coûts du personnel ont-ils évolué depuis 2007 à 2019 ?

L'effectif du personnel cantonal s'est élevé en moyenne à 1'850.8 EPT (équivalents plein temps) « nets » sur l'année 2019 (administration et enseignement), c'est-à-dire sans le personnel payé pour les remplacements et sans le personnel qui ne figure pas au budget des effectifs (fonds cantonal pour l'emploi – EFEJ, ORP – fouilles archéologiques ainsi qu'apprenti-e-s et stagiaires).

En comparaison, le budget EPT 2019 était fixé à 1'865.2 EPT, ce qui signifie que le nombre moyen d'EPT « nets » a été inférieur au budget. A noter que ces chiffres sont présentés dans la statistique du personnel de l'Etat au 31 décembre 2019 qui est disponible sur la page Internet du Service des ressources humaines, à l'adresse www.jura.ch/srh. Cette statistique est publiée depuis 2018.

En termes de charges de personnel (francs), un montant de 267 millions de francs était prévu au budget 2019. Après publication des comptes 2019 par la Trésorerie générale, le résultat des charges de personnel s'élève à 265 millions de francs. En comparaison avec les charges totales de l'Etat figurant dans les comptes 2019 (957 millions de francs environ), les charges de personnel ont représenté un peu moins de 28% de l'ensemble des charges de l'Etat.

D'une manière générale, la proportion des coûts du personnel a diminué ces dernières années par rapport à l'ensemble des charges recensées dans le budget de l'Etat.

2. Quelle est la part des non-Suisses / non-Suisseuses (ventilée en fonction du niveau hiérarchique et de la nationalité) au personnel cantonal depuis 2007 à 2019 ?

La Suisse autorise la double nationalité. Par conséquent, les chiffres présentés ci-dessous dans la colonne « Suisses » tiennent compte de toutes les personnes qui travaillent à l'Etat (en fonction du budget des effectifs) et qui ont la nationalité suisse. En parallèle, ces personnes bénéficient peut-être également d'une autre nationalité (non-suisse).

Ainsi, le personnel de l'Etat, au 31 décembre 2019, peut donc être présenté comme suit :

	Suisses	Non-Suisses	Total
Nombre total employé-e-s au sein de la RCJU	2'420	75	2'495
	97%	3%	

La ventilation de la nationalité en fonction du niveau hiérarchique au 31 décembre 2019 peut quant à elle être présentée comme suit (employé-e-s et enseignant-e-s confondus) :

	Suisses	Non-Suisses	Total
Classe de traitement 1-15	1'466 (58,8%)	44 (1,7%)	1'510 (60,5%)
Classe de traitement 16-25	954 (38,2%)	31 (1,3%)	985 (39,5%)
Total pour l'Etat	2'420 (97%)	75 (3%)	2'495

Les données mentionnées ci-dessus doivent être lues avec la plus grande précaution. En effet, le Service des ressources humaines met à jour les données du personnel de l'Etat, dont la nationalité, en fonction des informations qui lui sont communiquées par chaque employé-e. Toutefois, il n'a pas la garantie que l'ensemble du personnel de l'Etat communique systématiquement sur le sujet, par exemple lors de naturalisation.

D'une manière générale, et en guise de conclusion, on constate que la part du personnel de l'Etat qui dispose de la nationalité suisse est donc très élevée.

Delémont, le 28 avril 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme

La chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt